

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme  
« R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien

Date : Octobre 2024

CAP SARL au Capital de 20 000 DT.  
A: B 21, Immeuble Titanium, rue de l'île de Djerba,  
Les berges du lac 2 - 1053 Tunis.  
T: + 216 70 039 059 | F: + 216 71 192 112  
MF: 1330363 V A M 000 | RNE: 1330363V  
E: contact@cap.com.tn



## SOMMAIRE

### Rapport général

#### Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2023

- Etat de la situation financière
- Etat des produits et charges
- Etat des flux de trésorerie
- Notes aux états financiers
  1. Présentation de l'association
  2. Principes et méthodes comptables
  3. Notes à l'état de la situation financière
  4. Notes à l'état des produits et des charges

**Annexe :** Tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 Décembre 2023



**Messieurs & Mesdames les Membres du**

**Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de  
l'Homme « R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien**

**80, Rue de Palestine-1002 Tunis**

**Chartered Accountants Partners**

*Société d'expertise comptable membre de l'OECT*

B 21, Immeuble Titanium, rue de l'île de Djerba  
Les berges du lac 2 - 1053 Tunis

Tél : +216 31 346 200 / Fax : +216 71 192 112

E-Mail : [contact@cap.com.tn](mailto:contact@cap.com.tn)

Web : [www.cap.com.tn](http://www.cap.com.tn)

**RAPPORT D'AUDIT**

**I. Rapport sur les états financiers :**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers du **Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2023, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien**, au 31 Décembre 2023, les résultats de ses opérations et les flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 3. Responsabilité du Bureau Exécutif pour les états financiers

Le Bureau Exécutif de l'association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### 4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau Exécutif, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- ✓ Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- ✓ Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

- ✓ Conformément aux dispositions de l'article 40, du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2023, qui sont les suivants :
  - Le registre des activités et des projets ;
  - Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
  - Le registre des dons.
- ✓ En application de la norme « NCT 45 » relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif, les associations doivent annexer aux états financiers, les budgets du prochain exercice, tout en mentionnant la confrontation entre les budgets de la saison (l'exercice) en cours avec les réalisations.

**Le Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien** a établi les budgets du prochain exercice et n'a pas annexé aux états financiers, les budgets du prochain exercice, ni ceux de l'exercice audité

- ✓ En application des dispositions l'article 100 de la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015, relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent, modifié par la loi organique n° 2019-9 du 23 janvier 2019, le **Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H » - Bureau Tunisien** a déposé à la Banque centrale de Tunisie, un inventaire des recettes, virements et dépôts en espèces qui sont en rapport avec l'étranger.



---

**Moneim TAIEB**

Tunis, le 15 Octobre 2024

**Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H »  
Bureau Tunisien  
Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2023**

**BUREAU TUNISIEN DU RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE  
L'HOMME « R.E.M.D.H »**

**Etat de la Situation Financière**

Exercice clos le 31 décembre 2023

*(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

<b>Actifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	276 764,658	78 539,025
Autres actifs courants	3.2	9 734,147	3 105,819
Immobilisations financières		22 050,000	10 960,000
Immobilisations corporelles		275 618,363	237 707,159
Moins : amortissements		< 184 109,022 >	< 145 815,297 >
	3.3	<b>91 509,341</b>	<b>91 891,862</b>
Immobilisations incorporelles		7 314,040	7 314,040
Moins : amortissements		< 7 314,040 >	< 7 314,040 >
	3.4	-	-
<b>Total des actifs</b>		<b>400 058,146</b>	<b>184 496,706</b>
<b>Passifs et Actifs Nets</b>			
Autres passifs courants	3.5	227 043,299	203 548,755
Fournisseurs et comptes rattachés	3.6	69 197,730	15 643,010
Provisions		67 129,676	45 155,217
<b>Total des Passifs</b>		<b>363 370,705</b>	<b>264 346,982</b>
Excédents ou Déficits reportés		< 79 850,276 >	117 356,716
Excédents ou Déficits de l'exercice		116 537,717	< 197 206,992 >
<b>Total des Actifs Nets</b>	3.7	<b>36 687,441</b>	<b>&lt; 79 850,276 &gt;</b>
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>400 058,146</b>	<b>184 496,706</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers*



**BUREAU TUNISIEN DU RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE  
L'HOMME « R.E.M.D.H »**

Etat des Produits et des Charges

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

*(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

Désignation	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Produits</u></b>			
Revenus des activités et manifestations	4.1	3 759 232,500	2 581 323,700
Autres gains		515,128	6,357
<b>Total des produits</b>		<b>3 759 747,628</b>	<b>2 581 330,057</b>
<b><u>Charges</u></b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	4.2	< 55 761,858>	< 21 261,009>
Charges de personnel	4.3	< 1 326 314,486>	< 1 060 527,245>
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.4	< 60 268,184>	< 39 127,251>
Autres charges courantes	4.5	< 2 199 601,702>	< 1 657 250,169>
Charges financières nettes		< 1 249,888>	< 355,862>
Autres pertes		< 13,793>	< 15,513>
<b>Total des charges</b>		<b>&lt; 3 643 209,911&gt;</b>	<b>&lt; 2 778 537,049&gt;</b>
<b>Excédents/Déficit des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>116 537,717</b>	<b>&lt; 197 206,992&gt;</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers*

**BUREAU TUNISIEN DU RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE  
L'HOMME « R.E.M.D.H »**

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

*(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

Désignations	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre	
	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
Encaissement des cotisations et des dons	3 759 232,500	2 581 323,700
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	< 2 160 366,504>	< 1 627 969,034>
Décaissement des rémunérations versées au personnel	< 779 558,539>	< 630 154,994>
Décaissement des sommes versées à l'Etat	< 578 890,201>	< 418 668,737>
Autres Décaissement des activités courantes	< 4 280,419>	< 6 080,909>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>236 136,837</b>	<b>&lt; 101 549,974&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	< 37 911,204>	< 85 459,038>
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>&lt; 37 911,204&gt;</b>	<b>&lt; 85 459,038&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement des subventions d'investissement	-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>198 225,633</b>	<b>&lt; 187 009,012&gt;</b>
Trésorerie au début de l'exercice	78 539,025	265 548,037
Trésorerie à la clôture de l'exercice	276 764,658	78 539,025

**Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H »**  
**Bureau Tunisien**  
**Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Exercice arrêté au 31 Décembre 2023**  
**Montants exprimés en Dinars Tunisiens**

## 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Le **Bureau Tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H »** a été installé en Tunisie suivant convention, conclue entre le réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme et le gouvernement Tunisien, signée en date du 18 Août 2011.

Son objet consiste à :

- Soutenir et promouvoir les principes universels des droits de l'homme tel qu'ils sont consacrés dans les instruments internationaux ;
- Agir en faveur du développement des institutions démocratiques.

L'association est régie par les dispositions du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du **Bureau Tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H »** arrêtés au 31 Décembre 2023 ont été élaborés conformément :

- A la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 Décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A la Norme Comptable « NCT 45 » relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif.

Ces états financiers sont composés de l'état de la situation financière et l'état des produits et charges présentés selon les modèles autorisés et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles de référence ainsi que les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus appliqués par le **Bureau Tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H »** pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 sont les suivants :

### 2.1 Produits

Les produits du **Bureau Tunisien du Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme « R.E.M.D.H »** comprennent principalement les dons reçus du siège de l'étranger.

## 2.2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et sont amorties au prorata temporis aux taux présentés comme suit :

Installations générales, agencement et aménagement divers	10%
Matériel informatique	33% ; 100%
Mobilier de bureau	10% ; 20 ; 100%

**3 Notes relatives à l'Etat de la Situation Financière****Actifs****3.1 Note relative aux liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Compte BIAT	254 920,479	56 901,656
Compte BIAT SYMPOSIUM	18 468,232	18 544,392
Caisse « Jam3ity »	2 742,282	2 742,282
Caisse	633,665	350,695
<b>Total</b>	<b><u>276 764,658</u></b>	<b><u>78 539,025</u></b>

**3.2 Note relative aux autres actifs courants**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Fournisseurs avances et acomptes	6 361,758	2 330,163
Charges constatées d'avance	2 748,900	152,165
Etat, impôts et taxes	623,489	623,491
<b>Total net</b>	<b><u>9 734,147</u></b>	<b><u>3 105,819</u></b>

**3.3 Immobilisations corporelles**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Matériels informatique	175 930,094	143 102,494
Mobilier & matériels de bureau	71 681,486	66 597,882
Installations générales, A.A.I. divers	28 006,783	28 006,783
<b>Total brut</b>	<b><u>275 618,363</u></b>	<b><u>237 707,159</u></b>
<b>Amortissements</b>	<b>&lt; 184 109,022 &gt;</b>	<b>&lt; 145 815,297 &gt;</b>
<b>Total net</b>	<b><u>91 509,341</u></b>	<b><u>91 891,862</u></b>

**3.4 Immobilisations incorporelles**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Logiciels	7 314,040	7 314,040
<b>Total brut</b>	<b><u>7 314,040</u></b>	<b><u>7 314,040</u></b>
<b>Amortissements</b>	<b>&lt; 7 314,040 &gt;</b>	<b>&lt; 7 314,040 &gt;</b>
<b>Total net</b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>-</u></b>

**Passifs****3.5 Note relative aux autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Etat, CNRPS	142 154,865	106 781,289
Etat, CNSS	48 821,478	55 793,002
Etat, receveur des finances	33 132,814	26 292,969
Personnel - rémunérations dues	2 180,160	2 177,513
Etat, Retenue à la source	753,982	753,982
Charges à payer	-	11 750,000
<b>Total brut</b>	<b><u>227 043,299</u></b>	<b><u>203 548,755</u></b>

**Actifs nets****3.6 Note relative aux fournisseurs et comptes rattachés**

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
BUSINESS AND LEISURE TRAVEL	37 454,048	568,548
Fournisseurs divers	23 476,732	9 824,462
CAP	6 700,000	5 250,000
TOPNET	1 566,950	-
<b>Total</b>	<b><u>69 197,730</u></b>	<b><u>15 643,010</u></b>

**3.7 Note relative au tableau de mouvement des actifs nets**

	Excédents ou déficits reportés	Excédents ou déficits de l'exercice	Total Général
<b>Solde au 31/12/2022</b>	<b>117 356,716</b>	<b>&lt; 197 206,992 &gt;</b>	<b>&lt; 79 850,276 &gt;</b>
Affectation de l'excédent ou du déficit de l'exercice précédent	< 197 206,992 >	197 206,992	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	116 537,717	116 537,717
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>&lt; 79 850,276 &gt;</b>	<b>116 537,717</b>	<b>36 687,441</b>

**4 Notes relatives à l'Etat des Charges et des Produits****4.1 Note relative aux revenus des activités et manifestations**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dons reçus de l'étranger	3 744 096,500	2 581 323,700
Autres dons	15 136,000	-
<b>Total</b>	<b>3 759 232,500</b>	<b>2 581 323,700</b>

**4.2 Note relative aux achats consommés**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Achats non stockés de matières et fournitures	55 761,858	21 261,009
<b>Total</b>	<b>55 761,858</b>	<b>21 261,009</b>

**4.3 Note relative aux charges de personnel**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Salaires	1 138 229,890	909 162,608
Charges sociales légales	187 677,355	149 851,732
Autres charges de personnel	407,241	1 512,905
<b>Total</b>	<b>1 326 314,486</b>	<b>1 060 527,245</b>

**4.4 Note relative aux Dotations aux amortissements at aux provisions**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dotations aux amortissements des immo corp et incorp	38 293,725	13 347,159
Dotations aux provisions pour risque et charges	21 974,459	25 780,092
<b>Total</b>	<b>60 268,184</b>	<b>39 127,251</b>



**4.5 Note relative aux autres charges courantes**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Déplacements, missions et réceptions	1 105 611,163	977 623,541
Publicité, publications, relations publiques	398 247,948	369 093,779
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	383 644,615	110 699,309
Locations	129 599,920	69 238,195
Autres charges courante	45 331,686	45 798,580
Études, recherches et divers services extérieurs	40 931,750	-
Primes d'assurances	30 434,996	31 176,673
Frais postaux et frais de télécommunications	22 831,592	19 261,140
Entretiens et réparations	22 641,628	18 091,849
Etat, impôts et taxes	18 148,482	13 488,810
Services bancaires et assimilés	1 137,422	1 214,976
Divers services extérieurs	1 040,500	1 563,317
<b>Total</b>	<b><u>2 199 601,702</u></b>	<b><u>1 657 250,169</u></b>

**BUREAU TUNISIEN DU RESEAU EURO-MEDITERRANEEN DES DROITS DE L'HOMME « R.E.M.D.H »****TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023***(En Dinars Tunisiens)*

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	31/12/2023	31/12/2022	Dotations	Cessions	31/12/2023	31/12/2023
Logiciels	7 314,040	-	-	7 314,040	7 314,040	-	-	7 314,040	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 314,040</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 314,040</b>	<b>7 314,040</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 314,040</b>	<b>-</b>
Matériels informatiques	143 102,494	32 827,600	-	175 930,094	75 753,529	32 608,446	-	108 361,975	67 568,119
Mobilier de bureau	66 597,882	5 083,604	-	71 681,486	44 362,118	4 101,318	-	48 463,436	23 218,050
Installation Générale et aménagement	28 006,783	-	-	28 006,783	25 699,650	1 583,961	-	27 283,611	723,172
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>237 707,159</b>	<b>37 911,204</b>	<b>-</b>	<b>275 618,363</b>	<b>145 815,297</b>	<b>38 293,725</b>	<b>-</b>	<b>184 109,022</b>	<b>91 509,341</b>
<b>Total</b>	<b>245 021,199</b>	<b>37 911,204</b>	<b>-</b>	<b>282 932,403</b>	<b>153 129,337</b>	<b>38 293,725</b>	<b>-</b>	<b>191 423,062</b>	<b>91 509,341</b>